



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 09/12/22, et publié le 09/12/22 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 09/12/22

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 08 DECEMBRE 2022

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absent | Date de la convocation        | Affichage de la convocation   |
|---------------------|----------|----------|--------|-------------------------------|-------------------------------|
| 29                  | 21       | 8        | /      | 1 <sup>er</sup> décembre 2022 | 1 <sup>er</sup> décembre 2022 |

#### *Modification du cahier des charges de l'aide à la rénovation des vitrines commerciales*

L'an deux mil vingt-deux le jeudi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

#### **PRÉSENTS :**

Emmanuel RIOTTE, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDE CERF, Philippe MARME, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

#### **EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

|                    |                 |                                       |
|--------------------|-----------------|---------------------------------------|
| Sophie CUINIERES   | donne pouvoir à | Geoffroy CANTAT (jusqu'à son arrivée) |
| Jonathan SAINTRAPT | donne pouvoir à | Lionel DELHOMME                       |
| Malika LACH-HAB    | donne pouvoir à | Didier DEVASSINE                      |
| Francis BLONDIEAU  | donne pouvoir à | Emmanuel RIOTTE                       |
| Auréliе COUSIN     | donne pouvoir à | Pascale BECUAU                        |
| Tony JUNG          | donne pouvoir à | Philippe MARME                        |
| Claudette GAUDIN   | donne pouvoir à | Marie BLASQUEZ                        |
| Patrick BONGRAND   | donne pouvoir à | Noura ANGLADE                         |

#### **ABSENT :** /

**Secrétaire de Séance :** Jean-Pierre ROBBE

Accusé de réception en préfecture  
018-211801972-20221209-203-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2022

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022 approuvant la mise en place de l'aide à la rénovation des vitrines commerciales ;

Vu le cahier des charges annexé ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 6 décembre 2022 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Geoffroy CANTAT, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que par une délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une aide à la rénovation des vitrines commerciales dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire ;

Considérant que le cahier des charges tel que défini proscrit certains coloris ne permettant pas ainsi une offre élargie des teintes pour une mise en valeur des vitrines commerciales ;

Considérant, qu'il convient alors d'en supprimer ces alinéas ;

Considérant qu'il convient aussi de supprimer la demande d'extrait de Kbis pour les sociétés exigée dans les pièces à fournir sachant que l'aide à la rénovation des vitrines commerciales est ouverte aussi bien aux personnes physiques que morales ;

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de valider la modification du cahier des charges de l'aide à la rénovation des vitrines commerciales (*document annexé*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre ROBBE



POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Emmanuel ROUSSE